

Conseil National de l'Alimentation
Présidence

Communiqué de presse – 22 mars 2012

« Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France » :
l'avis du Conseil National de l'Alimentation est adopté

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a adopté, après plus d'un an et demi de travail, son AVIS « **Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France** », lors de la session plénière du 22 mars 2012.

Le CNA, qui rassemble toutes les composantes nationales concernées par la chaîne alimentaire, a analysé l'évolution inquiétante de la situation et les mécanismes déployés pour y faire face.

Les populations en situation d'insécurité alimentaire sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus diverses. En 2010, près de 3,5 millions de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire fournie par les programmes publics européen et national. Pour beaucoup d'entre elles, l'aide alimentaire représente l'un des derniers lieux d'intégration sociale. La pauvreté est souvent à la base de l'insécurité alimentaire, mais d'autres facteurs interviennent : familles mono-parentales, accidents de santé, dépenses de logement excessives... Face à ces populations fragilisées, les dispositifs associatifs font preuve d'une immense vitalité, en lien avec les acteurs économiques donateurs (industriels, distributeurs, producteurs, etc.) et les collectivités territoriales. Le CNA souhaite que cette mobilisation de la société soit confortée. Pour autant, les pouvoirs publics ont une responsabilité très importante en la matière, au niveau européen, national et local.

Le CNA émet onze recommandations portant sur les bénéficiaires prioritaires de l'aide alimentaire, les financements nécessaires, ainsi que les modalités d'intervention. Le Conseil recommande en particulier de mieux identifier les personnes en situation d'insécurité alimentaire afin d'adapter les aides proposées à leurs attentes et à leurs besoins. Il propose également de développer le bénévolat de compétences dans le secteur public et privé ainsi que la formation des bénévoles. Au-delà de ces indispensables améliorations à court terme, le CNA recommande de garantir un cadre pérenne aux dispositifs d'aide alimentaire, en particulier au niveau européen, afin de préserver et valoriser la mobilisation sociétale.

Créé en 1985, le Conseil National de l'Alimentation (CNA) est une instance consultative indépendante placée auprès des ministres en charge de l'agriculture, de la santé et de la consommation. Le CNA est positionné comme un **parlement de l'alimentation** et son approche socio-économique, intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes des consommateurs, s'inscrit en complémentarité de l'expertise scientifique des instances d'évaluation des risques.

Le CNA émet des avis dans le domaine de la politique de l'alimentation (qualité alimentaire, information des consommateurs, nutrition, sécurité sanitaire, accès à l'alimentation, prévention des crises...), assortis de recommandations à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la chaîne alimentaire. Depuis sa création, le CNA a émis 72 avis.

Répartis en sept collèges, ses 49 membres représentent tous les acteurs de la chaîne alimentaire : associations de consommateurs, producteurs agricoles, transformateurs, artisans, distributeurs, restaurateurs, salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire, personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique, les collectivités territoriales, ainsi que tous les ministères concernés, sont membres de droit du CNA.

Avis disponible sur : <http://cna-alimentation.fr>

Contacts : Conseil National de l'Alimentation : cna.dgal@agriculture.gouv.fr

Bertrand HERVIEU, président du groupe de travail du CNA : 06.84.98.06.99

Cécile RAUZY, rapporteur du groupe de travail : 06.3013.52.55

Secrétariat interministériel du CNA : 01.49.55.58.48